



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service eau et biodiversité**  
Unité nature et forêt

## **Arrêtés préfectoraux relatifs à la chasse pour la saison 2022-2023**

### **Note relative aux motifs de la décision**

#### **Références législatives et réglementaires :**

- Réglementation générale de la chasse : Livre IV du code de l'environnement
- Article 7 de la Charte de l'environnement
- Participation du public : L.123-19-1 du code de l'environnement

#### **Motifs de la décision :**

Chaque année, l'encadrement de la pratique de la chasse nécessite la prise d'arrêtés préfectoraux dont celui cité après :

L'arrêté préfectoral fixant les fourchettes des plans de chasse du grand gibier (cerf Élaphe et Chevreuil) pour la prochaine campagne 2022-2023 dans le Finistère ;

Le dit projet d'arrêté n'a pas l'objet d'observation.

En conséquence, le préfet du Finistère a approuvé l'arrêté préfectoral visé ci-avant le 12 mai 2022 et il a été enregistré au RAA sous le numéro 29-2022-05-12-00001.